

“Mettre en commun toutes les ressources du territoire pour accompagner les familles dans la construction de leur bonheur”

APPEL A PROJETS 2020

SCHEMA STRATEGIQUE MARTINICAIS DES SERVICES AUX FAMILLES

CO-CONSTRUIRE
CO-DECIDER
CO-FINANCER

FAVORISER LA COHERENCE
ET LE REEQUILIBRAGE DES TERRITOIRES

L'ACTION PUBLIQUE
PARTENARIALE ET
CONCERTEE

L'ETAT, La Collectivité Territoriale de Martinique, Cap Nord, la CAESM, la CACEM, la CGSS, l'ARS et la CAF de la Martinique impulsent la mise en œuvre concertée des politiques publiques sur le territoire de la Martinique.

Ces politiques visent à réduire les inégalités sociales, et territoriales, et à apporter un soutien particulier aux populations vulnérables et favoriser l'inclusion sociale.

Cet appel à projets a été co-construit avec les institutions ci-dessus.

« DITES LE NOUS
UNE SEULE FOIS! »

Les dossiers seront examinés par l'ensemble des partenaires lors d'une conférence des financeurs, qui rendra un avis favorable ou défavorable, transmis à chacun des financeurs.

La candidature devra être soumise en ligne **avant le 28 mars 2020 à 18h**.

Les instances délibérantes de chaque cofinancier solliciteront leurs décisions.

Des pièces justificatives complémentaires pourront être réclamées par les cofinanciers.

Vous trouverez le règlement de chaque cofinancier sur son site internet.

Axes stratégiques pour cet appel à projets

PETITE ENFANCE

Projets permettant d'aider les familles à faire face aux dépenses d'éducation et d'entretien des enfants et d'accompagner les partenaires

- Diversifier l'offre et les alternatives d'accueil innovantes en les adaptant aux spécificités territoriales et en réduisant les inégalités entre les territoires - favoriser l'accueil des jeunes enfants notamment dans les territoires les moins couverts actuellement
- Produire des services pour des réponses concrètes aux besoins spécifiques de certaines familles, en particulier sur les publics vulnérables (familles en précarité surajoutée, mères mineures, enfant en situation de handicap), ou horaires atypiques
- Poursuivre la construction, la structuration, le pilotage du réseau, la professionnalisation des acteurs, et la mutualisation des moyens.
- Les territoires sud et nord feront l'objet d'une attention particulière pour la création de places de structure de petite enfance tout mode de garde confondu. Les projets innovants et en horaire atypique sont vivement attendus.

ENFANCE ET JEUNESSE

Projets permettant de soutenir l'action des familles et celles des partenaires dans l'épanouissement des jeunes (activité, éducation et loisirs)
Une attention particulière sera portée sur les projets innovants, structurants, territorialisés et intégrant les enjeux de la transformation de la société Martiniquaise en réponse à des besoins non couverts

1. Accompagner les jeunes à la citoyenneté et à l'engagement dans la vie sociale

- Contribuer à l'accompagnement éducatif des jeunes sur internet et les réseaux sociaux, et l'éducation à l'image. Améliorer l'accès et la qualité de l'information mise à la disposition des jeunes
- Renforcer l'égalité des chances et la réduction des inégalités entre les jeunes, afin que chaque jeune trouve sa place dans la société.
- Soutenir et valoriser l'engagement des jeunes et leur participation active à la vie du territoire, en favorisant leur prise de responsabilité et la transmission des valeurs de la République. Donner à tous les jeunes les moyens d'être des citoyens engagés, insérés professionnellement et socialement, tolérants et ouverts à toutes les formes de mixité, culturelle, sociale, fille/garçon, etc. Favoriser l'engagement « éclairé » des jeunes, en privilégiant un accompagnement éducatif.
- Soutenir et encourager la capacité à agir et entreprendre des jeunes, comme acteurs des projets qui les concernent. Susciter les projets portés par des jeunes de 12 à 25 ans qui présentent un caractère de défi personnel ou professionnalisant et qui ont un impact sur le projet de vie des jeunes (défi jeunes, projets ados, ...)

2. Favoriser le savoir vivre ensemble et la solidarité

- Privilégier l'autonomie des jeunes (santé, mobilité, culture, loisirs, logement...) et l'accès aux droits.
- Soutenir les jeunes en leur proposant un cadre participatif et porteur de valeurs, qui ne soit pas axé sur l'individualisme et la « consommation » passive d'activités.
- Favoriser les liens des jeunes entre eux, avec leurs parents, avec les institutions. Développer la participation des enfants et des jeunes en situation de pauvreté, et ceux en situation de handicap aux actions en direction des familles.

3. Améliorer l'offre éducative

- Accompagner la qualification des acteurs, la qualité et la sécurité des lieux d'accueil et l'amélioration de la portée éducative des actions en direction des enfants et des jeunes (BAFA, BPJEPS, ...).
- Promouvoir la cohésion et la mixité sociale dans les lieux accueillant des jeunes (aménagement par les jeunes des nouveaux espaces de loisirs dans le respect de l'environnement- création de conseils de jeunes- mise en place d'accueils de jeunes, de tiers lieu ...)
- Favoriser une couverture harmonieuse et adaptée du territoire par les actions et les offres de service. Une attention particulière sera portée sur les projets implantés dans les quartiers sensibles et les zones insuffisamment couvertes.

PARENTALITE

Projets innovants permettant d'accompagner les familles dans leur rôle et leurs responsabilités éducatives, avec le concours des partenaires

- Développer des actions parentalité sur les territoires peu ou non couverts. Une articulation et une mise en réseau sera recherchée entre acteurs du secteur associatif et professionnels intervenants sur le terrain, et une dynamique intercommunale.
- Réalisation d'actions de formation en direction des opérateurs et des parents
- Accompagner spécifiquement la monoparentalité et la coparentalité
- Développer une offre de service pour accompagner les parents en difficulté (répit familial, handicap, éloignement culture scolaire, ...)

LOGEMENT ET CADRE DE VIE

Projets permettant de contribuer à l'amélioration du logement des familles et de leur cadre de vie

- Diversifier, accompagner, et adapter l'offre de logement à loyer modéré, et proposer des alternatives d'offre de logement innovantes (intergénérationnel, intermédiation locative, etc...)
- Encourager la captation de logements vacants pour une remise sur le marché à des couts modérés
- Faciliter l'accès au logement ; développer des dispositifs innovants facilitant la recherche de logement et la solvabilisations des demandeurs
- Innover dans la lutte contre l'indécence dans le logement; accompagner les propriétaires dans leur démarche de réhabilitation, d'accession sociale ou à la propriété
- Innover sur des solutions de sortie de l'indivision successorale
- développer des projets d'habitat alternatifs et des actions d'accompagnement social et d'insertion dans et par le logement
- rendre effective la rencontre entre l'offre de logement et la demande, notamment en faveur des jeunes et des familles les plus précaires (services/plateforme spécialisées dont l'objectif est d'informer, d'orienter, et d'accompagner les publics jusqu'à l'accès au logement).

PAUVRETE, PRECARITE, INCLUSION, SOLIDARITE ET VIE SOCIALE

Projets permettant l'insertion sociale pérenne des personnes et des familles en situation de précarité

- Développer des actions visant la résorption de la fracture numérique et l'inclusion sociale
- Renforcer l'offre de services à destination des personnes en situation de précarité dans tous les bassins de vie, et la rendre accessible en tout point du territoire. Une attention particulière sera portée sur les projets ciblant les Quartiers Prioritaires de la Politique de la Ville et les quartiers sensibles.
- Faciliter l'accès aux droits, la lutte contre le non recours et le renoncement par des actions innovantes
- S'appuyer sur le réseau de l'AVS (animation de la vie sociale) pour faciliter la mise à disposition de l'ensemble des services en direction des populations
- Accompagner les projets impliquant les N.E.E.T.

NOTICE EXPLICATIVE

Objet de l'appel à projet



Le présent appel à projets a pour objet de sélectionner des opérateurs qui seront chargés de mettre en œuvre des actions en lien avec les thématiques des politiques publiques concernées.

Public visé

- Les familles (enfants, jeunes, parents)
- Les bénéficiaires des minimas sociaux, et leurs ayants-droits
- Les personnes vulnérables et les personnes en situation de handicap

Bénéficiaires

Les structures éligibles pourront être organismes de droit public, des collectivités, et des associations de loi 1901. Sur la thématique particulière de la petite enfance, les structures éligibles pourront être des entités commerciales.

Caractéristiques des projets soutenus

Les projets proposés devront obligatoirement entrer dans les thématiques suivantes : La **petite enfance** , la **jeunesse**, la **parentalité** la **précarité et l'inclusion sociale**, le **logement** et le cadre de vie, et la **Vie sociale**.

Le développement territorial sera systématiquement recherché, par des actions opérationnelles en cohérence avec la cartographie des besoins non satisfaits et le **Plan Territorial d'Accessibilité aux Services (PTAS)**. Les projets déjà engagés peuvent être examinés.

Une attention particulière sera portée aux projets **innovants** ou **structurants** visant à l'autonomisation, l'accès à la formation et à l'emploi, au « bien habiter », à l'amélioration du repérage des besoins, à l'accès aux droits, ainsi qu'à la lutte contre le non recours et à la prévention de la radicalisation.

Modalités de l'aide

Le montant total des subventions est fixé au maximum à 80% de la dépense subventionnable.

Une fois l'avis favorable émis sur le projet en Conférence des Financeurs, les services instructeurs de chaque organisme sollicité les introduiront par un canal spécifique à leurs instances délibérantes, qui prendront leurs décisions sur l'opportunité et les montants accordés, selon leur calendrier budgétaire et en fonction de leurs disponibilités.

Des pièces justificatives complémentaires pourront être réclamées par les cofinanceurs. L'octroi des subventions est subordonné à la signature d'une convention avec chacun des co-financeurs mobilisés et le porteur du projet. Vous trouverez le règlement des aides de chaque cofinanceur sur son site internet.

Démarches

« dites le nous une seule fois! »

Le dossier est à compléter sur la plate-forme dématérialisée. Toute demande, question ou relance peut être adressée également par cette voie. Il est conseillé de compléter l'ensemble des rubriques avec précision, afin de garantir un traitement rapide des demandes.

L'ensemble des co-financements sollicités devra être indiqué clairement. Les dossiers seront examinés en **conférence des financeurs**, puis par **les instances de chacun des co-financeurs sollicités**. En cas de sollicitation de financements ETAT, le CERFA est également à renseigner.